

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand



DE GESTION
RAPPORT
2016



SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT	8
IV LES COMPTES ANNUELS	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	16
VI LE BILAN TECHNIQUE	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



André Buache
Président

Le parcours du présent rapport nous conforte dans les sentiments qui se dégagent lorsque l'on évoque que la Fondation RESOR, la Caisse de retraite anticipée du second œuvre, est un exemple à suivre en matière de retraite anticipée. Ses prestations, ses conditions d'octroi et son fonctionnement, minutieusement étudiés et savamment dosés ont permis à RESOR d'offrir des prestations unanimement appréciées à un coût supportable pour les entreprises et leurs collaborateurs. Les premières années de fonctionnement ont permis de constituer un capital appréciable permettant d'absorber les fluctuations conjoncturelles et l'afflux continu du nombre de cotisants et de bénéficiaires, tout en renforçant l'attractivité des métiers de l'artisanat. Les partenaires sociaux peuvent s'en féliciter.

Aujourd'hui, la génération du « babyboom » s'apprête à bénéficier des prestations de la Caisse, ce qui, comme prévu, provoque une croissance importante du nombre de bénéficiaires. Les exercices futurs ne permettront vraisemblablement plus de dégager un excédent d'entrées et verront probablement fondre provisoirement la réserve de financement. Celle-ci étant passablement dotée, plus de 240%, les partenaires sociaux du second œuvre romand disposent cependant du recul nécessaire pour prendre, cas échéant, les mesures nécessaires au rééquilibrage des comptes.

La prudence est cependant de mise et la sagesse impose à la fondation RESOR qu'elle observe toute la vigilance requise pour le maintien de l'équilibre des comptes. En clair, une certaine rigueur en ce qui concerne la gestion et les prestations servies sera indispensable afin d'éviter une augmentation des cotisations qui n'est pas souhaitable en cette période de conjoncture difficile au cours de laquelle les entreprises peinent à dégager des marges indispensables pour assurer leur pérennité.

Mais je suis totalement confiant dans les partenaires sociaux du second œuvre romand qui sauront prendre les mesures idoines et assurer à RESOR, à ses assurés et aux entreprises un avenir serein. Une nouvelle Convention collective de travail de la retraite anticipée devra être signée et je suis persuadé que les partenaires RESOR de la première heure sauront faire preuve de toute la sagesse voulue afin qu'un nouvel accord pérennise cette œuvre au service des professions de l'artisanat du bâtiment de Romandie et d'ailleurs.

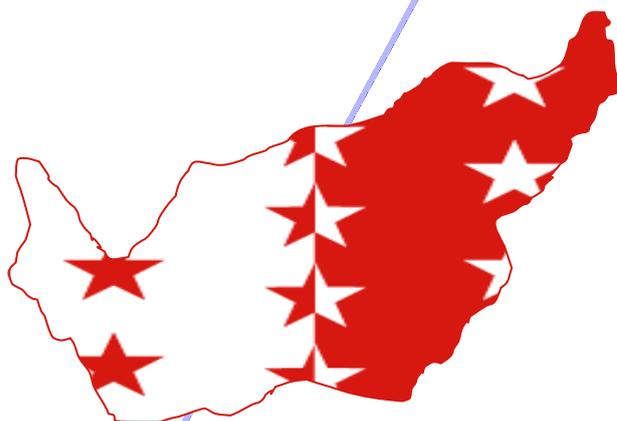
Pour terminer, je tiens à remercier les Centres d'encaissement, la Centrale de gestion ainsi que mes collègues du Conseil de Fondation, du Comité de placement, pour leur engagement, et les employeurs et salariés pour leur confiance.

Corcelles-près-Payerne, septembre 2017



André Buache
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

« LA CONNAISSANCE N'EST PAS LE POUVOIR, MAIS ELLE EST LIBERTÉ. »

Gilles Lamer

Le moins que l'on puisse dire c'est que le thème de la prévoyance aura animé l'année 2017 !

La réforme de la sécurité sociale en Suisse est un serpent de mer et il y a plus de 20 ans que l'on parle beaucoup, que plusieurs Conseillers fédéraux en charge du dossier se cassent les dents sur cette question, sans succès jusqu'ici. Il y a sans doute une opportunité toute helvétique qui se dessine pourtant à l'horizon du 24 septembre 2017, date à laquelle le peuple suisse dira s'il veut bien d'un projet, aussi incomplet et alambiqué que difficile à digérer, mais qui est le fruit du compromis inévitable que les politiques ont, à une très courte majorité, réussi à ficeler...

Malgré tout cela, pour notre Fondation de retraite anticipée RESOR, rien ne changera fondamentalement. En effet, l'allongement de l'espérance de vie n'a pas pris sur une institution dont la durée de versement de la rente est fixe (3 ans). La diminution du taux technique a, pour sa part, aucun impact non plus du fait de la durée réduite du versement des rentes et du peu d'impact actuariel sur les perspectives de rendement des capitaux.

Il ne faudrait cependant pas perdre de vue qu'à côté de ces éléments positifs, la retraite anticipée fait face à des défis majeurs ! Les chiffres de cette année sont d'ailleurs éloquentes sur le sujet et montrent que les prédictions de nos différentes expertises actuarielles deviennent une réalité.

Le nombre de rentiers partis en retraite anticipée en 2016 s'est élevé à 177 contre « seulement » 128 en 2015, soit une hausse des départs de 38% ! Cela a fait passer le résultat de l'activité d'assurance de CHF 4'899'223 à un résultat négatif de CHF -2'164'775, soit un écart de CHF 7'063'998 ! La tendance se poursuit en 2017 avec 165 départs d'ores et déjà connu à fin août.

Heureusement, la fortune de la caisse, (près de 85 mio) a permis à RESOR de dégager un excellent résultat positif de CHF 3'161'906 en 2016, grâce essentiellement aux actions et à l'immobilier, contre « seulement » CHF 506'175 un an auparavant. Le revenu exceptionnel de la fortune aura donc permis d'atténuer un peu les effets négatifs de l'évolution de la pyramide des âges auprès de RESOR.

Malgré tout le résultat de l'année sous revue affiche une perte de CHF -1'661'424 qui imprime pour la 1^{ère} fois de son histoire un changement de flux dans les résultats de RESOR.

Voilà donc notre Fondation confrontée à l'heure des choix ! Plus de cotisations ou moins de prestations... somme toute c'est très simple. Une chose est sûre, il faut décider et les partenaires sociaux, très conscients des enjeux, sont déjà au travail.

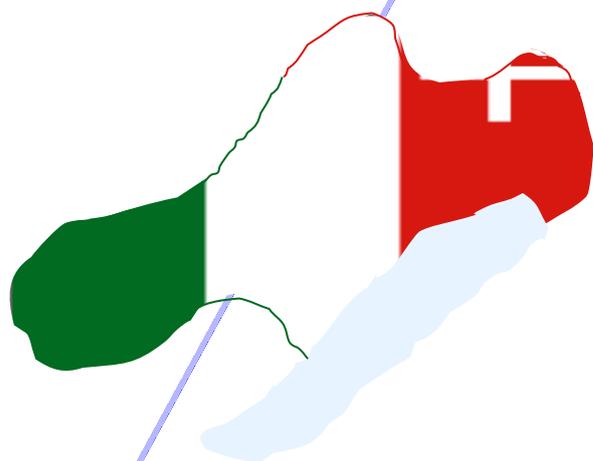
D'ici là, l'équipe de la Centrale de gestion à Sion, les collaborateurs et collaboratrices des Centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation s'acquittent avec application de leurs tâches. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Merci également au Président André Buache, aux membres de la Commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour toute l'équipe un bien précieux.

Sion, septembre 2017

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

Se basant notamment sur la dernière expertise actuarielle arguant que l'équilibre financier structurel de la Caisse RESOR n'est pas assuré à long terme, les partenaires sociaux se sont d'ores et déjà mis autour de la table afin de renégocier la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA). Le but étant de trouver la solution la plus pragmatique possible afin de l'étendre à nouveau pour les dix prochaines années et d'en garantir sa pérennité à long terme. Nul doute que la sagesse des partenaires sociaux qui leur a permis il y a bientôt une quinzaine d'années de mettre en place cette retraite anticipée unanimement appréciée leur permettra aujourd'hui de trouver la solution de compromis idéale et nécessaire à sa viabilité dans le temps.

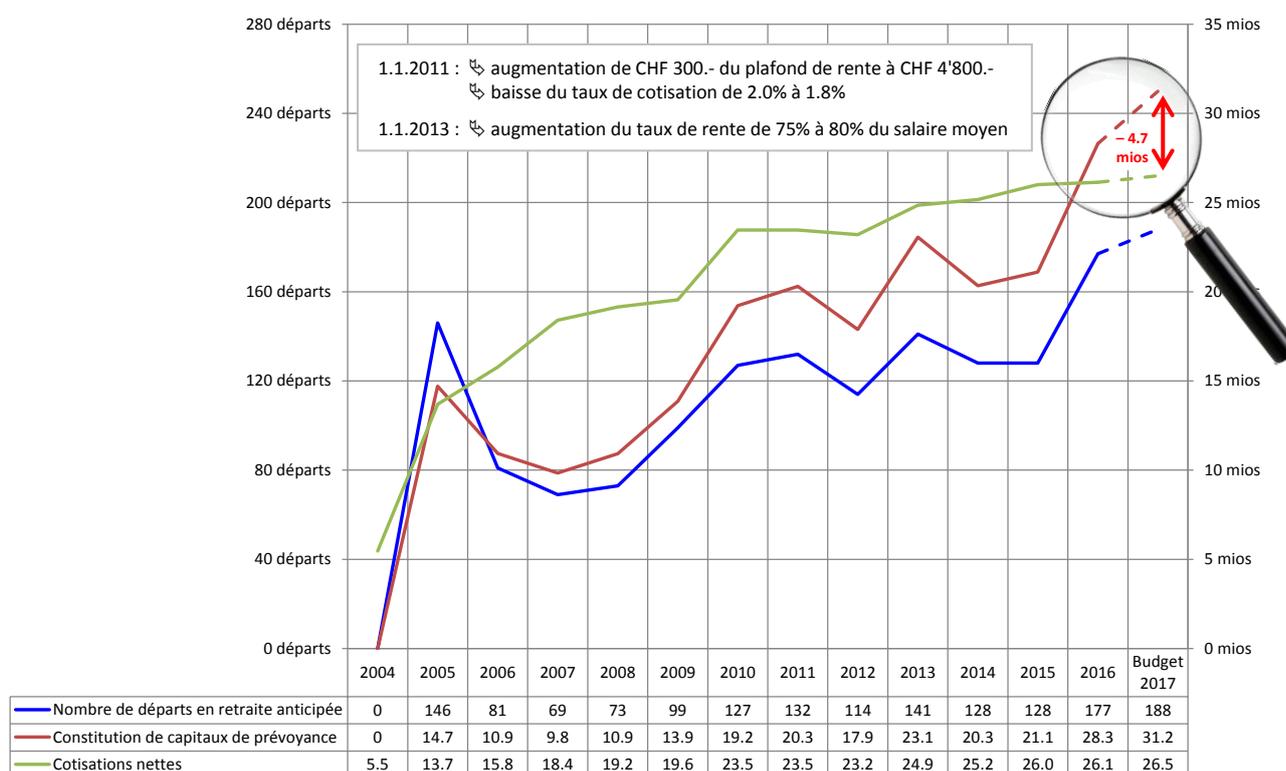
C'est dans ce contexte que ce rapport donne les outils de pilotage fondamentaux par le biais de graphiques et tableaux chargés d'informations essentielles et reflétant la situation actuelle et les projections futures. Il doit servir de support chiffré et étayé aux décisions à prendre.

2016, UNE ANNÉE CHARNIÈRE... QUI VIRE AU ROUGE...

L'année 2016 restera comme l'année charnière de la Fondation qui aura vu pour la première fois de son existence son résultat net de l'activité d'assurance ou simplement dit, son résultat structurel, passer dans le négatif. Ceci corrobore donc les conclusions de l'expertise actuarielle précitée. En effet, avec 177 nouvelles rentes (contre 128 seulement en 2015, soit +38%) et par voie de conséquence directe, une augmentation de CHF 7.2 mios de constitution des capitaux de prévoyance (total 2016 : CHF 28.3 mios), celle-ci n'est plus couverte par les cotisations annuelles (CHF 26.1 mios) qui elles restent stables.

Ce phénomène va encore s'accroître en 2017 où à l'heure d'écrire ce rapport, 165 nouveaux départs sont d'ores et déjà définitivement enregistrés alors que 27 dossiers supplémentaires sont en attente de réponse et que d'autres parviennent encore à l'administration. La situation prévisionnelle 2017 table sur 188 nouvelles rentes ce qui, malgré une hausse projetée de la masse salariale de 2%, porterait le déficit structurel de la Caisse RESOR à CHF -4.7 mios.

Résultat net de l'activité d'assurance

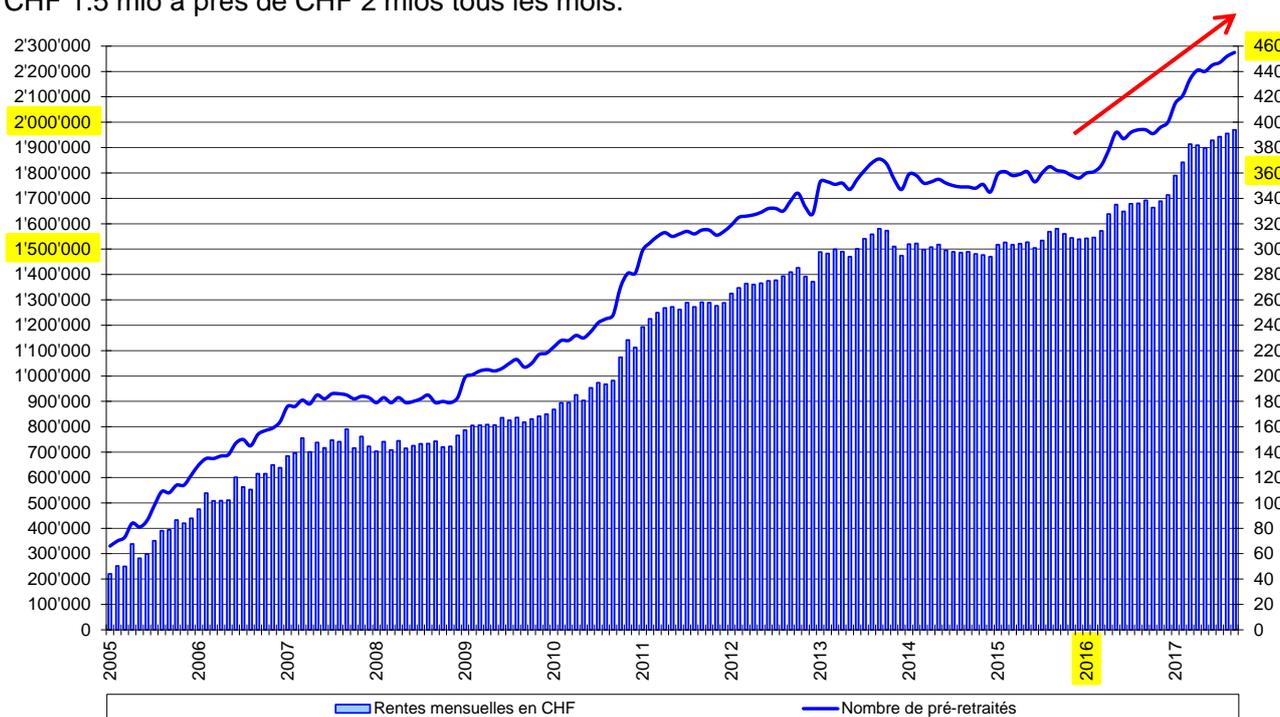


résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel) et l'influence du nombre de départs en retraite anticipée

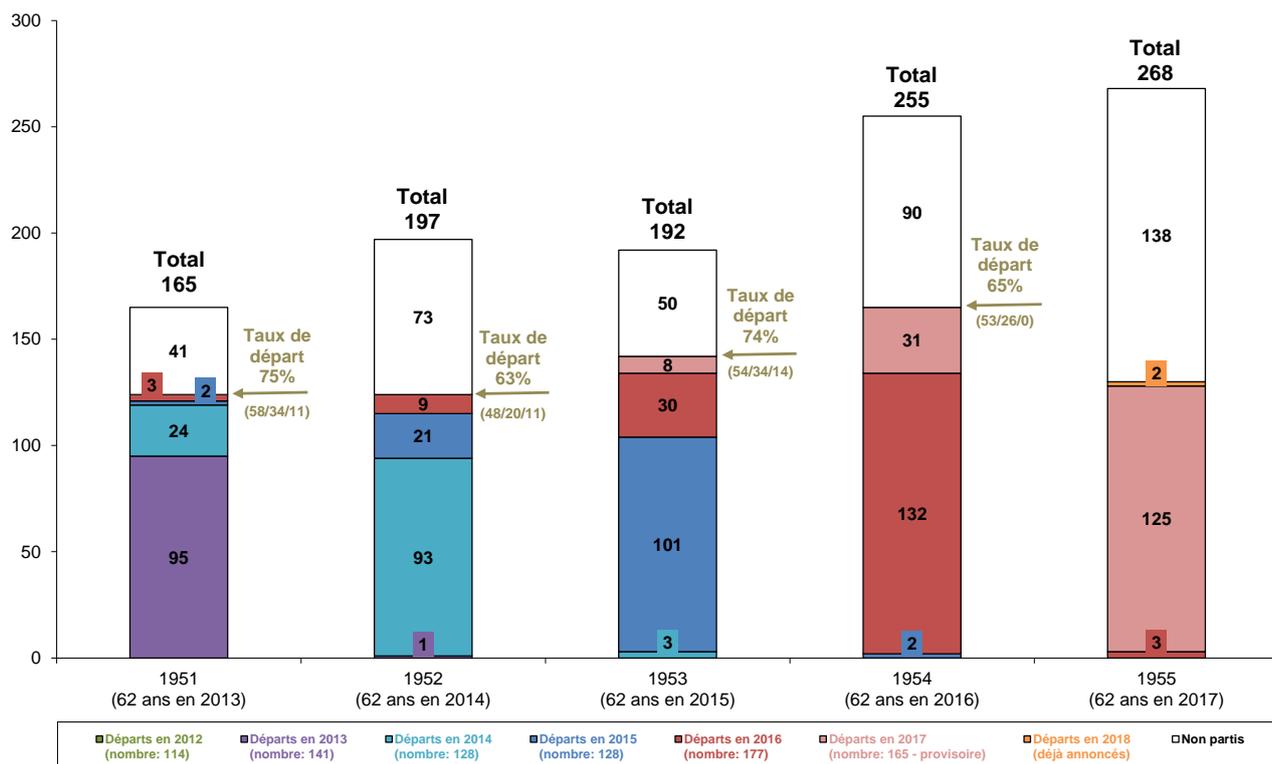
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u> (vs. 2015)	<u>2017</u> projection
Nombre de départs en retraite anticipée	114	141	128	128	177 (+38%)	165 annoncés +21 en attente +6 en traitement
Constitution de capitaux de prévoyance	17.9 mios	23.1 mios	20.3 mios	21.1 mios	28.3 mios (+34%) (+7.2 mios)	Budget : 188 départs 31.2 mios
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	23.2 mios	24.9 mios	25.2 mios	26.0 mios	26.1 mios	Budget masse salariale +2% 26.5 mios
Résultat net de l'activité d'assurance	5.3 mios	1.8 mio	4.8 mios	4.9 mios	-2.2 mios (-7.1 mios)	Budget : -4.7 mios
Résultat net sur les placements financiers	3.7 mios 6.45%	2.8 mios 4.33%	5.1 mios 7.75%	0.5 mio 0.68%	3.2 mios 4.08%	4.5 mios 6.33% (au 31.08.2017)
Résultat global de l'exercice	6.2 mios	1.7 mio	6.6 mios	2.9 mios	-1.7 mio (-4.6 mios)	Budget sans performance : -7.1 mios
Durée moyenne retraite anticipée (nlls rentes)	33.1 mois	33.4 mois	33.1 mois	33.9 mois	33.0 mois	34.1 mois (provisoire)
Montant moyen des nouvelles rentes	CHF 4'272	CHF 4'390	CHF 4'176	CHF 4'380	CHF 4'314	CHF 4'312 (provisoire)
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	242.3%	237.6%	264.7%	273.5%	239.5%	-

analyse des résultats financiers

La conséquence directe de cet accroissement très important des départs en retraite anticipée dû à la génération des baby-boomers se voit également dans l'évolution du nombre de rentiers en cours ainsi que du montant de rentes mensuellement versé. Le graphique ci-dessous nous montre que depuis le début 2016, le nombre de pré-retraités est passé de quelques 360 à bientôt 460 travailleurs en septembre 2017. Durant la même période, le montant des rentes versées est passé d'environ CHF 1.5 mio à près de CHF 2 mios tous les mois.

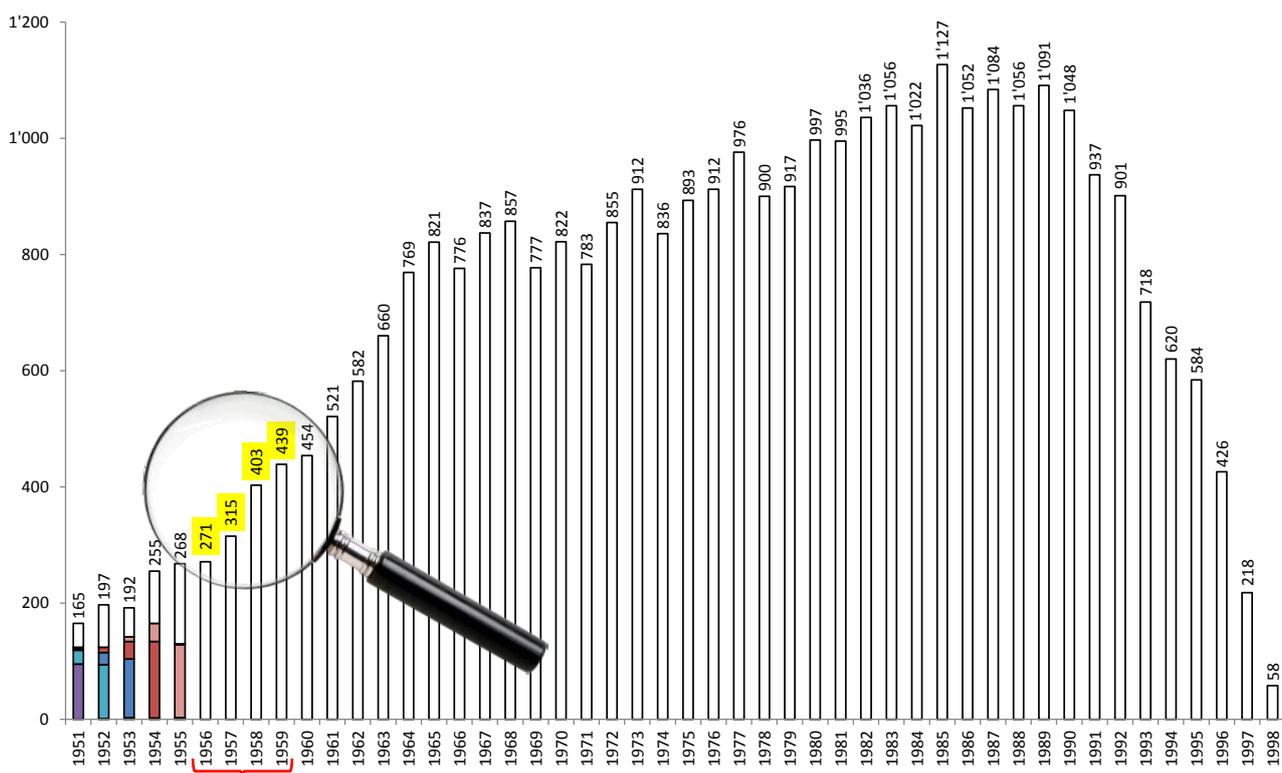


évolution du nombre de rentiers et du montant total de rentes versées de janvier 2005 à septembre 2017



taux de départ en retraite anticipée actuel

Le taux de départ en retraite anticipée par rapport au potentiel de travailleurs qui auraient pu prétendre à cesser leur activité lucrative reste stable aux alentours des 70%. Le nombre plus accru de départs n'est donc pas dû à cet élément-là, mais bien au fait que les classes d'âge arrivant actuellement à la pré-retraite sont beaucoup plus nombreuses. La pyramide des âges ci-dessous nous indique clairement que dans les années à venir cela s'accroîtra encore. En effet, si l'on considère une diminution constatée de dix unités par année et par classe d'âge et avec le taux de départ actuel, on peut estimer que la Fondation devra financer jusqu'à 270 nouvelles rentes dans les quatre ans à venir !



Travailleurs arrivant à la retraite anticipée entre 2018 et 2021

pyramide des âges en 2016

Ces perspectives d'avenir partent du postulat que la conjoncture économique actuelle ne se détériore pas et par voie de conséquence que le niveau de la masse salariale (et donc des cotisations) ainsi que le taux de départ en retraite anticipée restent stables à la situation d'aujourd'hui. Si d'aventure tel ne devrait pas être le cas et que la bonne marche des affaires ralentissait, le recul des cotisations ainsi qu'un accroissement du taux de départ en retraite anticipée qui ferait office de plan social pour les entreprises se conjugueraient pour aggraver encore la situation. Cet effet multiplicateur accélérerait la tendance et la situation financière de l'institution pourrait se dégrader rapidement.

Il convient d'être vigilant et de se préparer à l'avenir en se donnant les moyens d'agir efficacement.

STRUCTURE

Enfin, la structure de la Caisse reste sensiblement la même que par les années passées :

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'212	29.3%	7'996	23.4%	431.7 mios	29.4%
Plâtrerie / Peinture	1'550	37.4%	9'685	28.4%	467.8 mios	31.9%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	549	13.3%	2'903	8.5%	151.3 mios	10.3%
Technique de la construction	293	7.1%	2'052	6.0%	107.2 mios	7.3%
Paysagisme	169	4.1%	1'130	3.3%	57.8 mios	3.9%
Bailleurs de service	210	5.1%	9'322	27.3%	193.9 mios	13.2%
Autres	159	3.8%	1'045	3.1%	56.3 mios	3.8%
	4'142	100.0%	34'133	100.0%	1'465.9 mios	100.0%

structure de la Fondation RESOR en 2016

OPTIMISME ET CONFIANCE

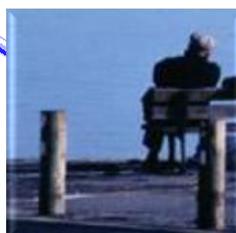
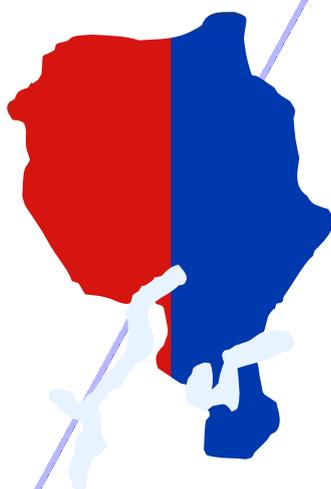
Comme dit en préambule, les partenaires sociaux du second œuvre romand devront prendre des mesures afin de garantir la pérennité de l'institution à long terme. S'il a lieu de ne pas se voiler la face et de regarder la situation telle qu'elle est, il n'en reste pas moins que la Fondation RESOR a les reins solides, que sa situation financière actuelle est et reste extrêmement saine en disposant d'un coussin de sécurité important avec des fonds libres à hauteur de quelques CHF 38 mios et un taux de couverture de près de 240%. Cela doit permettre d'analyser avec sérieux et pragmatisme les différentes possibilités en discussion, sans dogme ni tabous, avec sérénité et quiétude afin d'agir avec modération et sans précipitation pour prendre les meilleures décisions dans l'intérêt commun des entreprises et des travailleurs du second œuvre.

Sion, septembre 2017



Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Placements	6.4	85'751'591.73	80'499'303.62
Liquidités		8'053'418.23	5'100'941.98
Titres		70'148'822.30	67'305'162.21
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	7'332'214.82	7'952'716.40
AFC (impôt anticipé)		217'136.38	140'483.03
Comptes de régularisation actif		215'692.53	332'373.79
Actifs transitoires	7.1	83'699.65	190'828.60
Intérêts courus		131'992.88	141'545.19
T O T A L D E L ' A C T I F		85'967'284.26	80'831'677.41

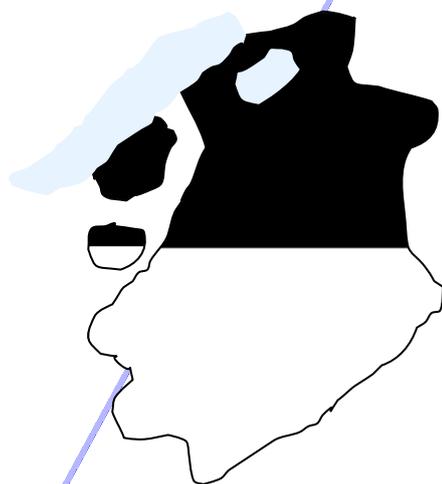
P A S S I F	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		2'220'408.30	2'154'186.35
Passifs transitoires	7.2	2'220'408.30	2'154'186.35
Capitaux de prévoyance	5.4	34'960'261.65	28'762'412.30
Capital de prévoyance des préretraités		31'070'382.90	25'599'721.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 ^e pilier		3'889'878.75	3'162'691.30
Réserve de fluctuation de valeurs		10'790'345.00	10'257'385.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	10'790'345.00	10'257'385.00
Fonds libres		37'996'269.31	39'657'693.76
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		37'986'269.31	39'647'693.76
T O T A L D U P A S S I F		85'967'284.26	80'831'677.41

Compte d'exploitation

	Notes	2016	2015
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.3	26'138'531.61	26'003'724.48
Cotisations des salariés		13'069'265.81	13'001'862.24
Cotisations des employeurs		13'069'265.80	13'001'862.24
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>26'138'531.61</u>	<u>26'003'724.48</u>
Prestations réglementaires		-22'105'457.65	-20'658'549.55
Rentes de préretraite		-19'670'258.95	-18'397'317.00
Cotisations au 2 ^e pilier		-2'435'198.70	-2'261'232.55
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-22'105'457.65</u>	<u>-20'658'549.55</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-6'197'849.35	-445'952.30
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		19'670'258.95	18'397'317.00
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		2'435'198.70	2'261'232.55
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-25'140'920.85	-18'884'472.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-3'162'386.15	-2'220'029.85
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>-2'164'775.39</u>	<u>4'899'222.63</u>
Résultat net des placements	6.9	3'161'906.07	506'175.08
Intérêts des liquidités		-6'095.60	-42'897.94
Intérêts, rendement des titres		3'691'744.24	1'046'365.22
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-523'742.57	-497'292.20
Autres produits		18'349.86	9'192.48
Produits divers		8'533.80	24.63
Intérêts moratoires		9'816.06	9'167.85
Autres frais		-39'222.99	-49'001.60
Indemnités et frais de séances		-13'618.35	-9'235.95
Frais divers	7.4	-25'604.64	-39'765.65
Frais d'administration		-2'104'722.00	-2'076'635.74
Administration générale	7.5	-2'053'976.00	-2'009'925.74
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-47'012.00	-61'880.00
Autorité de surveillance		-3'734.00	-4'830.00
<u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>-1'128'464.45</u>	<u>3'288'952.85</u>
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-532'960.00	-434'780.00
Attribution à la réserve fluctuation de valeurs	6.3	-532'960.00	-434'780.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>-1'661'424.45</u>	<u>2'854'172.85</u>

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2017. La demande de prorogation de l'extension de la CCRA au 31 décembre 2018 est en cours.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

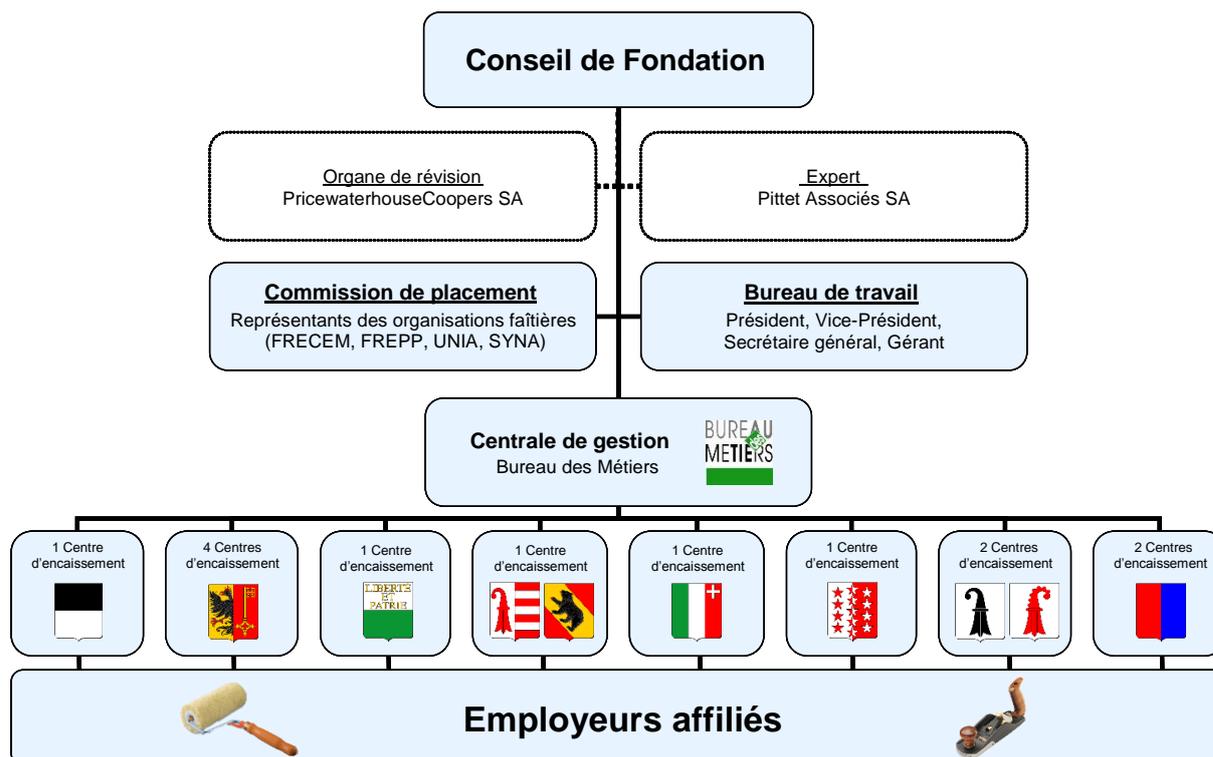
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	16.09.2011
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement de prévoyance	01.01.2017
Règlement de placement	01.01.2017
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2016

Délégation syndicale			Délégation patronale		
	M.	Aldo Ferrari ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>		M.	André Buache ^{1) 2)} <i>Président</i>
	M.	Tibor Menyhart ¹⁾		M.	Pascal Schwab ¹⁾
	M.	José Sebastiao		M.	Peter Rupf
	M.	Jean Kunz		M.	Laurent Bersier
	M ^{me}	Catherine Laubscher		M ^{me}	Laetitia Piergiovanni
	M ^{me}	Anne-May Boillat		M.	Martin Gigon
	M.	Armand Jaquier		M.	Jean-Marc Volery
	Fr.	Kathrin Ackermann		Hr.	Jean-Claude Schuwey
	M.	Bernard Tissières		M.	Gilles Granges
	M.	Serge Aymon		Hr.	Armand Pfammatter
	Hr.	Andreas Giger		Hr.	Marc Welker
	Sig.	Saverio Lurati		Sig.	Fabio Amadó

1) = également membre de la Commission de placement

2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
info@resor.ch
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Olivier Arnold
Responsable financier

M^{me} Daniela Chiarinotti
Gestionnaire

M^{me} Karine Thomas
Gestionnaire

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement**Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et
de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2

Association genevoise des entrepreneurs
de charpente, menuiserie, ébénisterie
et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3

Administration des caisses d'allocations
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4

CPP Second Œuvre – CPSO
CPP Parcs et Jardins – CPPJ
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg

Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel

FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Tessin 1

Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzona

Tessin 2

Commission paritaire cantonale
de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Bâle-Ville

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Bâle-Camp.

Chambre économique de Bâle-Campagne
Haus der Wirtschaft
Altmarktstrasse 96
4410 Liestal

**Jura/
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien
CPP-SOJ
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen, Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2016		2015	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'212	29%	1'198	30%
- Plâtrerie/Peinture	1'550	37%	1'424	36%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	549	13%	522	13%
- Technique de la construction	293	7%	274	7%
- Paysagisme	169	4%	177	4%
- Bailleurs de services	210	5%	184	5%
- Autres	159	4%	177	4%
	4'142	100%	3'956	100%

II Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs pendant l'année**

	2016		2015	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'996	23%	7'320	22%
- Plâtrerie/Peinture	9'685	28%	9'033	28%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'903	9%	2'720	8%
- Technique de la construction	2'052	6%	1'977	6%
- Paysagisme	1'130	3%	1'196	4%
- Bailleurs de services	9'322	27%	9'366	29%
- Autres	1'045	3%	1'128	3%
	34'133	100%	32'740	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2016		31.12.2015	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	137	34%	122	35%
- Plâtrerie/Peinture	166	41%	136	39%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	39	10%	40	11%
- Technique de la construction	37	9%	38	11%
- Paysagisme	13	3%	8	2%
- Autres	10	2%	9	3%
	402	100%	353	100%

III Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	<u>0.9%</u>
Total	<u>1.8%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2016 CHF	2015 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2016 CHF	2015 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	28'762'412.30	28'316'460.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	-22'105'457.65	-20'658'549.55
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cotisations au 2 ^e pilier)	28'303'307.00	21'104'501.85
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	34'960'261.65	28'762'412.30

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en février 2015 sur la base de données au 31.12.2013. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 237.6 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- La Caisse n'est cependant pas en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, et l'équilibre financier structurel n'est ainsi pas assuré à long terme compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel et du plan de prévoyance en vigueur.

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- D'envisager une hausse des cotisations ou une adaptation des prestations.
- De suivre annuellement l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.
- De suivre attentivement l'évolution de la situation financière de la Caisse au cours des prochaines années. Si l'évolution attendue de l'équilibre financier devait se confirmer, il sera nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures pour garantir les engagements sur le long terme.

STÉPHANE RIESEN Directeur Expert agréé LPP	MARC FOURNIER Sous-directeur Expert agréé LPP
---	--

Sion, le 13 février 2015

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2010

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	83'746'875.96	78'677'491.06
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	34'960'261.65	28'762'412.30
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	(a) (b)	239.55%	273.54%
Réserve de fluctuation de valeurs		10'790'345.00	10'257'385.00
Capital de Fondation, Fonds libres		37'996'269.31	39'657'693.76

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2016	Réserve 2015
Liquidités	8'053'418.23	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	7'549'351.20	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	15'005'007.92	5%	750'250.00	746'165.00
Obligations en devises	6'802'392.77	10%	680'240.00	641'815.00
Actions suisses	10'762'332.10	30%	3'228'700.00	3'226'565.00
Actions étrangères	11'866'227.17	30%	3'559'870.00	3'182'985.00
Fonds placements immobiliers	21'297'495.45	10%	2'129'750.00	2'044'195.00
Placements alternatifs	4'415'366.89	10%	441'535.00	415'660.00
TOTAL	85'751'591.73		10'790'345.00	10'257'385.00

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 12.58% du total des placements au 31 décembre 2016, respectivement 12.74% au 31 décembre 2015.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2016 en %	31.12.2016	Allocation 2015 en %	31.12.2015
Liquidités	10.30%	8'053'418.23	7.04%	5'100'941.98
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	10.30%	8'053'418.23	7.04%	5'100'941.98
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.64%	500'000.00	0.69%	500'000.00
Obligations suisses CHF	9.57%	7'487'456.67	11.73%	8'492'200.00
Obligations étrangères CHF	8.97%	7'017'551.25	8.19%	5'931'116.42
Total obligations CHF	19.19%	15'005'007.92	20.61%	14'923'316.42
Obligations en devises	8.70%	6'802'392.77	8.86%	6'418'131.67
Total obligations	27.89%	21'807'400.69	29.47%	21'341'448.09
Actions suisses	13.76%	10'762'332.10	14.85%	10'755'211.88
Actions étrangères	15.17%	11'866'227.17	14.65%	10'609'948.91
Total actions	28.94%	22'628'559.27	29.51%	21'365'160.79
Fonds plac. immob. suisses	25.16%	19'672'867.32	26.09%	18'890'325.25
Fonds plac. immob. étrangers	2.08%	1'624'628.13	2.14%	1'551'643.94
Total fonds plac. immobiliers	27.23%	21'297'495.45	28.23%	20'441'969.19
Placements alternatifs	5.65%	4'415'366.89	5.74%	4'156'584.14
Total placements alternatifs	5.65%	4'415'366.89	5.74%	4'156'584.14
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		70'148'822.30		67'305'162.21
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	100.00%	78'202'240.53	100.00%	72'406'104.19
Comptes courants		7'332'214.82		7'952'716.40
Débiteurs		217'136.38		140'483.03
TOTAL DES PLACEMENTS		85'751'591.73		80'499'303.62

Fondation Hypotheka

Deux remboursements ont été effectués en 2016. Le solde ouvert se monte au 31.12.2016 à CHF 5'674'167.00 sans les intérêts courus pour 11 dossiers (montant comptabilisé dans la rubrique « obligations suisses CHF »).

Après la date du bouclage des comptes 2016, la Fondation Hypotheka a remboursé dans le premier semestre 2017 trois dossiers supplémentaires ramenant ainsi le solde ouvert à CHF 4'174'167.00 pour 8 dossiers.

Si les rendements n'ont pas été versés dans leur totalité, tous les remboursements se sont par contre effectués sans perte sur le capital investi.

A l'éclatement de l'affaire en 2013, le total de l'investissement RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka s'élevait à CHF 7'697'500.00 pour 15 prêts hypothécaires différents. L'exposition a donc été réduite de près de la moitié, soit de 45.8%, sans perte sur capital.

La Fondation RESOR a décidé de ne pas constituer de provision.

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Centre 1 Fribourg	1'361'422.40	981'181.55
Centre 2 Jura/Jura Bernois	129'003.75	115'691.90
Centre 3 Valais	1'267'080.65	2'213'217.35
Centre 4 Neuchâtel	313'464.15	332'343.95
Centre 5 Genève 4 (CPSO/CPJ, St-Jean)	643'759.01	769'643.91
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	169'216.57	200'098.12
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	407'518.22	400'631.49
Centre 8 Vaud	755'015.83	553'473.53
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	532'535.10	562'151.05
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	714'846.00	684'493.15
Centre 11 Bâle-Ville	406'709.35	528'335.05
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	463'398.69	326'352.55
Centre 13 Bâle-Campagne	168'245.10	285'102.80
Total	7'332'214.82	7'952'716.40

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2016	Rendement 2016	Valeur 2015	Rendement 2015		
Liquidités	8'053'418.23	-6'095.60	-0.09%	5'100'941.98	-42'897.94	-0.71%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	8'053'418.23	-6'095.60	-0.09%	5'100'941.98	-42'897.94	-0.71%
Plac terme / oblig caisse CHF	500'000.00	20'000.00	4.08%	500'000.00	10'000.00	2.02%
Obligations suisses CHF	7'487'456.67	226'113.50	2.87%	8'492'200.00	237'762.59	2.87%
Intérêts		222'523.50			248'403.34	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		11'340.00			16'610.00	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-7'750.00			-24'240.00	
Frais de transaction		0.00			-3'010.75	
Obligations étrangères CHF	7'017'551.25	165'592.44	2.59%	5'931'116.42	49'641.25	0.91%
Intérêts		79'157.61			78'932.62	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		120'744.83			133'425.84	
Pertes réalisées		-9'360.00			-2'500.00	
Pertes non réalisées		-24'950.00			-155'244.76	
Frais de transaction		0.00			-4'972.45	
Total obligations CHF	15'005'007.92	411'705.94	2.79%	14'923'316.42	297'403.84	2.09%
Obligations en devises	6'802'392.77	326'656.87	5.07%	6'418'131.67	-431'366.44	-6.68%
Intérêts		212'019.06			195'649.10	
Profits réalisés		738.01			1'734.98	
Profits non réalisés		339'075.54			95'970.57	
Pertes réalisées		-15'906.59			-149'500.34	
Pertes non réalisées		-209'269.15			-568'970.63	
Frais de transaction		0.00			-6'250.12	
Total obligations	21'807'400.69	738'362.81	3.48%	21'341'448.09	-133'962.60	-0.65%
Actions suisses	10'762'332.10	92'891.22	0.87%	10'755'211.88	390'921.38	3.76%
Revenus		151'128.60			96'596.35	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		348'633.94			300'364.97	
Pertes réalisées		-39'136.53			0.00	
Pertes non réalisées		-366'096.69			-6'039.94	
Frais de transaction		-1'638.10			0.00	
Actions étrangères	11'866'227.17	893'389.20	8.28%	10'609'948.91	-554'423.91	-4.98%
Revenus		220'580.44			108'095.45	
Profits réalisés		0.00			144'011.91	
Profits non réalisés		722'713.76			37'051.84	
Pertes réalisées		0.00			-425'063.81	
Pertes non réalisées		-46'595.00			-394'967.59	
Frais de transaction		-3'310.00			-23'551.71	
Total actions	22'628'559.27	986'280.42	4.59%	21'365'160.79	-163'502.53	-0.76%
Fonds plac. immob. suisses	19'672'867.32	1'147'212.72	6.13%	18'890'325.25	1'104'852.89	6.39%
Revenus		394'242.30			359'192.70	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		761'971.07			747'757.79	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-9'000.00			0.00	
Frais de transaction		-0.65			-2'097.60	
Fonds plac. immob. étrangers	1'624'628.13	136'224.89	8.96%	1'551'643.94	113'681.16	8.02%
Revenus		63'240.70			71'293.75	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		80'940.00			60'698.75	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-7'955.81			-18'311.34	
Frais de transaction		0.00			0.00	
Total fonds plac. immobiliers	21'297'495.45	1'283'437.61	6.34%	20'441'969.19	1'218'534.05	6.51%
Placements alternatifs	4'415'366.89	287'928.20	6.95%	4'156'584.14	-271'375.45	-7.88%
Revenus		24'766.95			33'893.30	
Profits réalisés		49'684.25			5'502.86	
Profits non réalisés		257'483.25			57'047.02	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-40'367.85			-361'869.93	
Frais de transaction		-3'638.40			-5'948.70	
Total placements alternatifs	4'415'366.89	287'928.20	6.95%	4'156'584.14	-271'375.45	-7.88%
Total des titres (yc liquidités)	78'202'240.53	3'289'913.44	4.47%	72'406'104.19	606'795.53	0.86%
Frais TER transparents		395'735.20			396'671.75	
Rendement hors TER et frais		3'685'648.64			1'003'467.28	
Comptes courants / débiteurs	7'549'351.20			8'093'199.43		
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-523'742.57			-497'292.20	
TOTAL	85'751'591.73	3'161'906.07	4.08%	80'499'303.62	506'175.08	0.68%

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	2016 CHF	en %	2015 CHF	en %
Placements transparents	78'202'240.53	100.00%	70'855'844.19	97.86%
Placements non transparents	0.00	0.00%	1'550'260.00	2.14%
Total des placements	78'202'240.53	100.00%	72'406'104.19	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2016 CHF	en % des placements transparentes	2015 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	128'007.37	0.16%	100'620.45	0.14%
Frais TER transparents	395'735.20	0.51%	396'671.75	0.56%
Total des frais bancaires et de gestion de fortune	523'742.57	0.67%	497'292.20	0.70%

Placements non transparents (art. 48a al. 3 OPP2)

ISIN	Fournisseur	2016 CHF
CH0015193656	Reichmuth & Co Investment Management Inc.	0.00
Total des placements non transparents		0.00

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Actifs transitoires

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Centre 5 Genève 4 (CPSO/PPJ, St-Jean) acompte comptabilisé en 2015 dans le compte courant standard, mais reçu en 2016	0.00	190'828.60
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	83'699.65	0.00
Total	83'699.65	190'828.60

7.2 Passifs transitoires

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	0.00	103'034.35
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	2'214'878.05	2'035'403.50
Complément expertise actuarielle	0.00	2'916.00
Frais juridiques	3'130.25	12'832.50
Rente à payer (annulée en 2017)	2'400.00	0.00
Total	2'220'408.30	2'154'186.35

7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations des salariés	13'257'039.38	13'137'389.59
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-9'462.08	-62'916.03
Récupérations cotisations amorties	4'961.45	70'027.73
Pertes sur débiteurs	-183'272.94	-142'639.05
Total des salariés	13'069'265.81	13'001'862.24
Cotisations des employeurs	13'257'039.38	13'137'389.59
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-9'462.08	-62'916.03
Récupérations cotisations amorties	4'961.45	70'027.73
Pertes sur débiteurs	-183'272.94	-142'639.05
Total des employeurs	13'069'265.80	13'001'862.24
Total des cotisations assurés et employeurs	26'138'531.61	26'003'724.48

7.4 Frais divers

	2016 CHF	2015 CHF
Frais d'encaissement	4'876.24	5'986.50
Fournitures de bureau et imprimés	1'779.40	0.00
Frais juridiques	16'440.60	28'944.10
Charges diverses	2'508.40	4'835.05
Total	25'604.64	39'765.65

7.5 Administration générale

	2016 CHF	2015 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'196'276.00	1'173'525.74
Frais généraux de gestion	857'700.00	836'400.00
Total	2'053'976.00	2'009'925.74

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Événements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, septembre 2017

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE**Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2016	31.12.2015
Total de l'actif	85'967'284	80'831'677
Compte de régularisation du passif	- 2'220'408	- 2'154'186
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	83'746'876	78'677'491
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	3'889'879	3'162'691
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	31'070'383	25'599'721
Capitaux de prévoyance	34'960'262	28'762'412
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	34'960'262	28'762'412
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	10'790'345	10'257'385
EXCEDENT TECHNIQUE ²	37'996'269	39'657'694

DEGRE DE COUVERTURE ³	183.1 %	201.6 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	239.5 %	273.5 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>10'790'345</i>	<i>10'257'385</i>
---	-------------------	-------------------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

Sion, le 7 septembre 2017

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 7 septembre 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion
info@resor.ch

www.resor.ch